

« Mise au point de la commission des sondages

Le 29 mars, un sondage de l'institut GECE relatif aux prochaines élections régionales en Bretagne a été publié sur le blog « Bretagne ma vie et Daniel Cueff ».

En premier lieu, cette publication a été faite sans transmission préalable à la Commission des sondages de la notice technique du sondage et sans être accompagnée des éléments d'information exigés par la loi du 19 juillet 1977 modifiée.

En second lieu et surtout, cette publication initiale ne faisait pas apparaître que la question d'intention de vote était précédée d'autres questions destinées à mettre en valeur la personne et le programme de M. Cueff et de la lecture d'un texte laudatif de présentation d'une seule liste, celle de M. Cueff, le commanditaire du sondage.

De tels éléments introduisaient par eux-mêmes un biais d'interrogation considérable et donc une profonde inégalité entre les candidatures proposées aux personnes interrogées.

*La commission des sondages demande aux lecteurs de ce blog de regarder avec une réserve totale les résultats de cette enquête construite en méconnaissance des exigences méthodologiques d'un sondage électoral et biaisée en faveur d'un seul candidat.
Les résultats présentés sont dépourvus de tout caractère significatif. »*